

# AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

## Emplacement restaurateur

### « Festival La TEMPORA 2025 »

Depuis 2011, Le festival La TEMPORA n'a cessé d'évoluer pour proposer au public une expérience globale.

Le festival associe les musiques actuelles d'ici et d'ailleurs et l'art de vivre en Grand Narbonne avec une attention particulière à l'éco-responsabilité. La couleur festive et populaire de sa programmation s'attache à faire découvrir des artistes émergents aux côtés d'artistes de notoriété nationale et internationale. Un programme d'expériences et d'animations enrichit le festival et met en avant la diversité et la richesse des communes.

Cette année, l'itinérance du festival traversera 11 communes du 3 juillet au 7 août. La manifestation est ouverte gratuitement au public de 19h à 23h30.

La période estivale est propice à une convivialité permettant au public de venir en amont du concert pour se désaltérer, se restaurer. La moyenne de fréquentation des soirées en 2024 était de 500 personnes avec des fréquentations oscillant entre 300 et 1000 personnes suivant les lieux.

Le Grand Narbonne souhaite proposer, au public à partir de 19h la possibilité de se restaurer sur le site.

Dans ce cadre, il souhaite confiée cette activité de restauration à des professionnels. En effet, suivant les sites, le nombre de stands sera variable.

Concernant la partie collation « buvette », celle-ci est confiée aux associations communales qui sont les seules habilitées à vendre des boissons hormis en l'absence d'association où il pourra être proposé au candidat de vendre des collations.

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Chaque restaurateur devra veiller à l'application stricte et obligatoire de diminution des déchets :

- La gestion des biodéchets et tri des emballages et des cartons est obligatoire.
- Chaque restaurateur sera tenu chaque soir en fin de service d'amener sa poubelle au point de collecte le plus proche.

il sera demandé aux restaurateurs les engagements suivants :

- Être autonome quant à l'évacuation des eaux usées (aucun déversement n'est autorisé sur les sites du festival).
- Être autonome en eau.

Le restaurateur s'engage à ne pas vendre de boissons sauf autorisation exceptionnelle du Grand Narbonne.

Le restaurateur disposera au minimum d'une prise 16 ampères. Il devra dimensionner ses équipements électriques au regard de cette puissance.

Le restaurateur devra respecter toutes les règles de sécurité que l'organisateur jugera nécessaire de mettre en place au regard des circonstances particulières (météo, vigipirate,

sécurité du public, ...) il pourra lui être demandé une adaptation particulière de son stand afin de respecter ces règles.

A noter Clause d'annulation :

L'organisateur se réserve le droit pour des raisons de sécurité de fermer le festival. Toute annulation du festival par l'organisateur n'entraîne aucune indemnisation.

### **HORAIRES D'INSTALLATION**

Le restaurateur doit s'installer : entre 17h30 et 18h30.

### **HORAIRES DE SERVICE**

Le restaurateur débutera son service à 19h

### **HORAIRE DE DEMONTAGE**

Le restaurateur devra ranger et démonter son stand à la fin du concert. Il ne pourra quitter le site qu'après l'évacuation du public et accord des représentants du Grand Narbonne.

### **CRITERES DE SELECTION**

Afin de faciliter la sélection des candidats, l'organisateur s'appuie sur les critères suivants :

- Relation au territoire : le travail avec des produits locaux et de saison sera apprécié ;
- Type de cuisine proposée (française et traditionnelle, espagnole, créole, italienne, végétarienne, sucrée...) ;
- Nombre de clientèle servi en moyenne en une heure ;
- Adéquation entre le prix et la qualité des produits proposés ;
- Soins apportés à l'esthétique du point de restauration (camion, food truck...) ;
- Une démarche éco-responsable ;
- Puissance électrique nécessaire ;
- Chartes ou labels que vous respectez à l'égard des enjeux des produits locaux et ou bio.

### **Droit de place :**

- Il n'est pas exigé de droit de place.

### **Les candidats pourront proposer leur candidature par courriel à l'adresse suivante :**

- Coordonnées exactes : adresse, courriel, téléphone, site internet ou page facebook.
- Présentation de votre carte et des tarifs (votre carte peut-être réadaptée pour le festival dans ce cas, merci de nous le signaler).
- Lettre présentant l'activité
- KBIS et tout autre document relatif à la déclaration de l'activité.
- Photos du stand avec installation complète
- La copie du cerfa 13984\*03

Par courriel : [g.duverdier@legrandnarbonne.com](mailto:g.duverdier@legrandnarbonne.com)

**Date limite de dépôt des projets : 04/04/2025**

**Les réponses aux candidats seront communiquées le 18/04/2025 par courriel.**

Commune	date	site	service
Bages	3 juillet 2025	Bord d'étang (boulodrome)	19h00-22h30
Villedaigne	8 juillet 2025	stade	19h00-22h30
Ouveillan	10 juillet 2025	Place carnot	19h00-22h30
Névian	15 juillet 2025	Espace socioculturel	19h00-22h30
Vinassan	17 juillet 2025	Parc de Thel	19h00-22h30
Ventenac en Minervois	22 juillet 2025	Chemin de halage (bord du canal du midi)	19h00-22h30
Cuxac d'Aude	24 juillet 2025	Parc de la bourgade	19h00-22h30
Mailhac	29 juillet 2025	Place de l'école	19h00-22h30
La Franqui	31 juillet 2025	Bord de mer	19h00-22h30
Sainte Valière	5 août 2025	Place de l'église	19h00-22h30
Saint Marcel sur Aude	7 août 2025	Parvis de la coopé	19h00-22h30